

Extension du Réseau Fibre Optique - Lancement de la procédure de consultation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le projet d'informatisation des bibliothèques de la Ville de Besançon et de l'Université de Franche-Comté nous a conduits en 1994 à réaliser un réseau privé en fibre optique desservant 14 bâtiments situés au centre-ville (Boucle). La réalisation de ce réseau a été financée à part égale par la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté et faisait apparaître un taux de retour sur investissement très rapide (< 3 ans).

La réflexion menée depuis la réalisation de cette boucle optique nous a conduits à envisager une extension afin de desservir les établissements de la Ville, de l'Université, mais aussi du CHU situés sur Planoise, la Bouloie et l'Hôpital Jean Minjoz. Une boucle optique d'environ 20 km serait donc installée à l'intérieur du réseau d'assainissement et permettrait le raccordement d'environ 20 établissements des administrations concernées.

Les sites raccordés seraient les suivants :

- Ville de Besançon

- . Mairie
- . Port Douvot
- . CCAS
- . MPT Bourgogne
- . Bibliothèque Ile de France
- . Bibliothèque Jean Moulin
- . Patinoire
- . Ateliers Municipaux
- . Ecole Régionale des Beaux-Arts
- . Bibliothèque de Montrapon
- . Stade
- . Palais des Sports
- . Piscine

- Université de Franche-Comté

- . Présidence
- . CLA
- . Site Minjoz
- . Campus de la Bouloie
- . Jardin Botanique - Place Leclerc

- ENSMM

- Centre Hospitalier Universitaire

- . Hôpital Saint-Jacques
- . Hôpital Jean Minjoz.

Cette artère optique sera conçue de manière à permettre le raccordement d'autres organismes (District, CNFPT,...) et assurer les transmissions informatiques, téléphoniques (à terme) et d'images .

La réalisation de l'anneau principal a été évaluée à 3,8 MF et serait financée à part égale par chacune des administrations (200 KF pour l'ENSMM). La part à la charge de la Ville de Besançon, soit 1,2 MF est inscrite à hauteur de 600 MF au Budget Primitif 1995 au chapitre 900.0/235.505.10100, le complément sera inscrit au budget 1996.

Un dossier de demande de subvention a été transmis au Ministère des Télécommunications en janvier 1995 dans le cadre de l'appel à propositions lancé par le Gouvernement sur le thème des Autoroutes de l'Information.

Une demande d'autorisation pour l'extension du réseau privé sera faite auprès du Ministère des Télécommunications dans les prochaines semaines.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire :

- à lancer les consultations

- à signer les marchés ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 1995 et suivants.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on a, semble-t-il, dans cette délibération une demande de réalisation d'extension de réseau si j'ai bien compris. Ma question est de savoir si ce projet-là fait partie d'un ensemble plus vaste ? Est-ce qu'il y a un projet global de la Ville en terme d'autoroutes de communication, de réalisation des réseaux certes, des différentes boucles qu'on aura certainement successivement à réaliser mais aussi en terme de réception de l'information, c'est-à-dire de tous les dispositifs récepteurs d'informations et sur quel budget seraient pris à ce moment-là tous les dispositifs de réception ? Est-ce que ce serait fait par une entreprise privée, par le budget public et sur quel investissement cela porterait en ordre de grandeur approximatif ?

M. LE MAIRE : C'est vrai que les autoroutes de l'information sont un projet important et Pierre RUEFF s'en occupe déjà depuis quelque temps.

M. RUEFF : C'est un projet important qui représente une boucle de 35 km dont 20 km dans les égouts et dans les galeries techniques.

Il faut rappeler que dans cette opération la Ville n'est pas seule, elle est en partenariat avec l'Université d'une part, le CHU d'autre part et avec l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et de Microtechnique et c'est chacune de ces administrations qui va faire les investissements pour ses propres besoins, dans les années à venir. Ce réseau sera, bien sûr, relié à l'ensemble des réseaux internationaux en particulier Internet et se positionne dans le cadre des propositions de subventions que le Gouvernement avait demandées il y a trois mois dans le cadre des autoroutes de l'information.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.